

## Recensement de la population - Communication de M. le Maire

**M. LE MAIRE :** J'ai reçu une note du Service chargé du recensement de la population. Vous savez qu'il a lieu du 8 mars au 3 avril. Les agents recenseurs rencontrent beaucoup de difficultés à trouver sur place les gens concernés, certains ne souhaitant même pas ouvrir leur porte. C'est un peu gênant car il vaut mieux recenser la population bisontine au plus juste de ce qu'elle est. Je tiens à faire savoir que ce sont des attitudes que nous considérons comme regrettables et qui peuvent d'ailleurs être sanctionnées par des amendes. On ne va pas en arriver là mais je crois qu'il serait de beaucoup préférable que chacun comprenne qu'il est directement concerné par les résultats du recensement.